

La monoparentalité au Québec : aspects socio-historiques
Single-parent families in Quebec: socio-historical aspects
La monoparentalidad en el Quebec: aspectos socio-históricos

Renée Dandurand

Number 18 (58), Fall 1987

Famille/familles

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034268ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034268ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Single-parent families are not a new phenomenon, as testifies the history of Western countries. In Quebec, the "new" single-parent phenomenon jostles the "old" towards the end of the sixties only. This paper underlines the highlights of the single-parent family socio-historical evolution in Quebec over the past 25 years. And, with the help of some prospective material borrowed from the American society, it attempts to pave the way regarding the future of this family form.

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dandurand, R. (1987). La monoparentalité au Québec : aspects socio-historiques. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (18), 79–85.

<https://doi.org/10.7202/1034268ar>

La monoparentalité au Québec : aspects socio-historiques

R. Dandurand

Depuis deux décennies, dans la plupart des pays occidentaux, le nombre des foyers monoparentaux a augmenté considérablement. Au Québec où ils représentent désormais une famille parentale sur cinq, ces ménages ont fait un bond de 52 % entre les recensements de 1971 et 1981, alors que les ménages biparentaux ne s'accroissaient que de 10 %. Le présent article cherche à mettre en lumière les aspects socio-historiques récents de la monoparentalité au Québec, en regard du passé et de l'avenir de cette forme familiale¹. La démarche adoptée vise en outre à cerner l'intolérance sociale qui a entouré la vie de ces familles : pour ce faire, l'accent sera mis sur le lien entre les acteurs sociaux de la vie publique et ceux de la vie personnelle et privée. Après avoir esquissé, à l'aide de données empruntées à l'Europe occidentale, ce qu'on pourrait appe-

ler le passé antérieur de la monoparentalité, seront abordés l'émergence et le développement d'une « nouvelle monoparentalité » dans le Québec du dernier quart de siècle. Enfin on tâchera de tracer quelques scénarios pour l'avenir de cette forme familiale.

Autrefois et hier : « l'ancienne monoparentalité »

Avant le milieu du XX^e siècle, dans la plupart des pays occidentaux, la monoparentalité apparaît principalement sous deux formes, le veuvage et la maternité célibataire.

Des exemples de l'Europe occidentale

Beaucoup de couples étaient autrefois séparés par la mort, souvent suivie d'un remariage d'ailleurs. La plupart des familles monoparen-

tales avaient à leur tête un veuf ou une veuve ; accidents, maladies, accouchements avaient provoqué une telle situation. L'historien Peter Laslett (1978 : 458-459), qui a scruté les archives de petits villages anglais du XVI^e siècle, affirme que « De tout temps, pas moins d'un foyer sur huit en Angleterre n'avait pas à sa tête un couple marié mais une veuve, (alors qu'on ne trouve) ... presque jamais d'hommes seuls avec de jeunes enfants. » C'est que, comme aujourd'hui, les veufs se remariaient davantage que les veuves et plus vite qu'elles. La sociologue Martine Segalen (1981 : 31) confirme cette tendance observée à maintes reprises dans l'histoire : elle donne l'exemple d'un village de Normandie où au XIX^e siècle un veuf sur deux se remariait, pour une veuve sur six seulement.

La maternité célibataire est la seconde forme de monoparentalité

observée autrefois. Toujours plus ou moins présente, elle est davantage répandue aux époques de bouleversements et de grandes migrations. Ainsi en est-il du début de la Révolution industrielle en France et en Angleterre, où les taux de naissances dites « illégitimes » s'élevèrent de façon notable dès la fin du XVIII^e siècle (Shorter, 1977 : 102).

On peut penser qu'il y avait aussi des séparations mais on n'en connaît pas le nombre. On sait qu'il n'y eut pas de divorces tant que les états appliquèrent la « loi ecclésiastique », qui prescrivait, depuis le XII^e siècle en Occident, la *norme du mariage comme lien légal du couple cohabitant* dans le même ménage et comme *préalable requis à toute naissance*. C'est au XIX^e siècle que les pays européens commencent à légiférer sur le divorce.

C'est donc dire qu'il y avait autrefois une « ancienne monoparentalité » (Dandurand, 1982 : 184-185) composée principalement de veuves et de mères célibataires, et sans doute aussi de séparé(e)s, qui était surtout matricentrique. Quelques chiffres le confirment : au XVI^e siècle en Europe, « 16 % des familles étaient dirigées par des femmes » affirme Andrée Michel (1979 : 41). Elles ne manquaient pas de courage car, à l'époque, les femmes vivant dans le célibat (veuves refusant le remariage, célibataires ou séparées) étaient les premières à être accusées de sorcellerie.

Cette « ancienne monoparenta-

lité » nous fait donc entrevoir trois aspects souvent méconnus de la *famille d'autrefois* :

1. Comme le dit l'historien André Burguière (1975 : 163), « *l'harmonie et la stabilité de la grande famille ancienne sont des mythes* ».

2. Même si on prend en compte le divorce, la famille contemporaine serait *moins instable et moins éclatée que celle d'autrefois*, déchirée par la mort et les migrations (Segalen, 1981 : 30).

3. La *norme du mariage catholique ne fut jamais entièrement respectée* (Gaudemet, 1987), et il y eut toujours des unions libres. Andrée Michel (1978 : 157) rapporte qu'en France, au XVIII^e siècle, le concubinage est présent à tous les niveaux sociaux ; au XIX^e siècle, il est très fréquent dans la classe ouvrière et, même au milieu du XX^e siècle, le tiers des meublés parisiens sont occupés par des couples vivant en union de fait.

La société québécoise avant la décennie 70

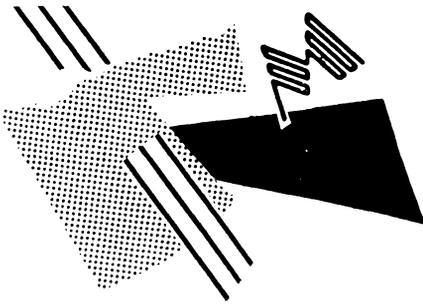
Qu'en est-il de la monoparentalité dans le Québec d'autrefois ? Les chiffres et les données sont rares, le sujet ayant été peu étudié. Nous savons qu'au XVIII^e siècle il n'y avait que 5 à 6 % de célibataires qui atteignaient 50 ans sans être mariés (Lapierre-Adamcyk et Peron, 1983 : 28). Il faut dire que l'espérance de vie était moins élevée qu'aujourd'hui. Comme dans les autres sociétés occidentales, c'est après la guerre de 1939-1945 que le mariage atteindra un sommet de popularité : plus de neuf personnes sur dix se marient avant d'avoir atteint l'âge de 50 ans, et elles sont alors peu nombreuses celles qui se déclarent « séparées » (moins de 20 000 au Québec en 1951).

Voilà donc *un contexte où le mariage est particulièrement magnifié*, où l'amour romantique est valorisé et présenté comme la valeur essentielle d'une vie. L'après-guerre c'est, en Amérique du Nord, l'époque de la « mystique féminine », de

la « reine du foyer » entourée du mari et de ses enfants (baby boom) ainsi que d'une nouvelle technologie domestique (Clio, 1982 : 395-431). C'est aussi un contexte où un adulte qui ne vit pas en couple est *marginalisé*. On conçoit bien l'ostracisme qui a guetté ceux et celles qui se sont écartés de telles « norme » et « normalité ». Ainsi, on a tendance à oublier l'intolérance qui accompagnait alors la maternité célibataire. Il suffit de donner un exemple : en 1964, la sociologue Colette Moreux (1969 : 369) interrogeait 90 femmes mariées d'une ville de la banlieue de Montréal. L'une des questions posées portait sur la possibilité qu'une fille de la personne interrogée ait un enfant « illégitime ». Accepteriez-vous de garder cet enfant dans votre famille ?, était-il demandé. Une seule femme sur 90 a répondu oui à cette question, ajoutant qu'elle le ferait à la condition de déménager... Ce sont des faits qui se passent de commentaire.

1964 : nous sommes déjà dans la décennie qui précède l'augmentation de la monoparentalité. L'exemple qui vient d'être exposé permet de saisir dans quel climat vivaient les « marginaux du mariage », les mères célibataires mais aussi les gens séparés. À l'époque cependant, on ne parle pas de famille monoparentale. L'expression « single parent family » est utilisée aux États-Unis depuis la fin des années 50. Mais pas encore au Québec où on dit qu'il y a des veuves et des veufs, des « filles-mères » et des gens séparés. Et on peut concevoir qu'ils sont marginalisés, parce que ce sont des *mères* (plus rarement des pères) qui sont *hors du mariage ou de l'alliance*, donc qui s'écartent de la norme sacrée du mariage comme lien légal, indissoluble du couple, et comme lien préalable à toute naissance. Les moralistes parlent d'ailleurs de la maternité célibataire et de la rupture conjugale comme relevant d'une sorte de « pathologie sociale ». Mais tou-

tes les familles à parent unique ne sont pas également marginalisées : les veufs et les veuves, les parents sans alliance par suite de la mort d'un conjoint, éveillent plutôt la *pitié* ou la compassion, alors que les séparés et les célibataires, les mères sans alliance par suite d'une transgression plus ou moins « volontaire » de la norme du mariage, sont dans des situations jugées plus ou moins scandaleuses qui, de ce fait, devraient éveiller un sentiment social de *honte* chez « celles »² qui les vivent.



Aujourd'hui : une « nouvelle monoparentalité »

À l'ancienne monoparentalité, constituée surtout du veuvage et de la maternité célibataire, va donc se superposer une *nouvelle monoparentalité*, issue des séparations, divorces et unions de fait. Voyons-en l'émergence au Québec.

Si, entre les recensements de 1961 et de 1981, on examine la répartition des chefs de famille monoparentale selon l'état civil, on

constate des changements importants.

Au début des années 60, le veuvage est largement (70 %) responsable de la monoparentalité. En second lieu viennent les séparés, alors que les divorcés et les parents célibataires recensés représentent une proportion négligeable. Le petit nombre de célibataires s'explique de la façon suivante : à cette période, si environ 3 % des naissances sont « illégitimes », la plupart des « filles-mères » ne peuvent élever elles-mêmes leur enfant qu'elles doivent confier à l'adoption (Massé et al., 1981). Les recensements suivant celui de 1961 présentent le veuvage réduit à la moitié (1971), puis à moins des 2/5 (1981) de la proportion des parents uniques. Pendant la même période, les séparés et divorcés augmenteront en proportion inverse : de 2/5 en 1971, à la moitié en 1981. Quoique encore assez faible, la proportion des parents célibataires est, entre 1961 et 1971, multipliée par 5 (de 1,7 à 9 %) pour se fixer ensuite à 11,4 % en 1981.

La principale caractéristique de cette nouvelle monoparentalité est donc d'être *issue de ruptures d'unions* (qu'il s'agisse d'unions légales ou consensuelles) plutôt que de décès. Il s'ensuit de cette première constatation d'autres caractéristiques très nettes :

— Les *chefs* de famille monoparentale sont *plus jeunes* : en 1971, par

exemple, 38 % ont moins de 45 ans, pour 50 % en 1981. Ces parents plus jeunes, ayant des enfants également plus jeunes et plus dépendants, ont des charges familiales plus lourdes.

— Plus jeunes, avec des enfants mineurs à charge, les responsables de famille monoparentale sont *davantage des mères que des pères* : en 1951, 74 % des familles monoparentales avaient une femme à leur tête, alors qu'en 1981, 84 % des unités familiales sont dans ce cas. Pour les moins de 35 ans, c'est encore plus marqué : 92,6 % des familles monoparentales sont matri-centriques.

On sait que c'est le *bas âge des enfants, la situation encore bien précaire des femmes sur le marché de l'emploi* (Saint-Jean, 1987) et la *déficience de la responsabilité paternelle* (partage des biens inéquitable à la rupture, pensions alimentaires non payées) qui expliquent la *grande pauvreté des femmes* qui vivent dans la monoparentalité. D'ailleurs les statistiques montrent clairement que ce sont les plus jeunes qui vivent dans la plus grande pauvreté (Le Bourdais, 1986).

Comment expliquer cette évolution rapide vers une nouvelle monoparentalité dans l'histoire du Québec ? Rappelons d'abord qu'une telle évolution n'est pas particulière à notre société et qu'elle se retrouve dans la plupart des pays industriels avancés ; mais elle a été particulièrement rapide au Québec où l'emprise de l'Église avait freiné l'adoption du divorce.

Si on examine le contexte de la *vie publique*, cette évolution vers une nouvelle monoparentalité, repérée dans les statistiques à partir des années 70, peut être attribuée à plusieurs facteurs liés à des chambardements importants de notre vie collective³. On se contentera ici d'énumérer ces principaux facteurs : législation du divorce (1969) ; baisse de la pratique religieuse et de l'influence de l'Église catholique

Évolution de l'état civil des chefs de famille monoparentale. Québec 1961-1981

État civil	1961 %	1971 %	1981 %
— veuf(ve)	70,6	53,4	38,6
— conjoint(e) absent(e) ou séparé(e)	26,2	32	23,4
— divorcé(e)	27,7	37,7	50
— célibataire	1,5	5,7	26,6
	1,7	9	11,4
	100	100	100
	(95 818)	(135 205)	(208 300)

Source : Recensements du Canada.

82

(années 60 et 70) ; évolution du statut juridique des femmes mariées : bill 16 (1964) et nouveau code de la famille (1980) ; accès à une contraception efficace (années 60) puis à l'avortement thérapeutique et à la stérilisation (années 70 et 80) ; accès des filles à l'ensemble du réseau éducatif ; accès accru des femmes mariées au marché du travail ; montée du mouvement des femmes ; montée de l'État-providence avec une sécurité (même minimale) du revenu pour les non-salariés.

Également reliés à la *vie privée*, ces changements d'une grande ampleur, et qui se sont accomplis sur à peine deux décennies, ont touché un certain nombre de couples et de familles. C'est pour saisir leur impact sur les chefs de famille monoparentale qu'avec ma collaboratrice, Lise Saint-Jean, j'ai recueilli en 1981 plus d'une trentaine de récits de vie⁴, qui ont été analysés en relation avec les événements de la vie publique concernant la vie matrimoniale. Cette recherche sur les femmes chefs de famille monoparentale ou mères sans alliance (Dandurand et Saint-Jean) montre bien comment, dans la vie quotidienne, se sont accomplis ces changements. Pour bien les comprendre, il faut de nouveau revenir aux années 60.

Les années 60

Il n'y a pas eu, brusquement, des familles désunies au tournant des années 70, après la loi sur le

divorce. Ce serait là une vue très simpliste des choses. Pour comprendre ce qui s'est passé, il faut retourner aux études traitant de la vie familiale pendant les années 60 (Dandurand, 1985) et voir que *cette famille prétendument unie, n'était pas toujours un havre de paix et d'aisance*. Les mères célibataires qui élevaient leur enfant étaient rares (du moins en milieu moyen et aisé), notamment à cause de la marginalisation dont elles étaient l'objet (voir précédemment Moreux et Massé). Il y avait un certain nombre de séparations inscrites aux statistiques officielles mais il y en aurait eu bien davantage si tous les couples désunis avaient cessé de vivre ensemble. Parmi les femmes interrogées par Moreux en 1964, près d'une femme sur quatre appartient à un couple qui se dit désuni mais cohabite encore pour des raisons de nécessité économique et de contrôle social. D'après Moreux et d'autres études de l'époque (voir Dandurand, 1985), les motifs d'insatisfaction que donnent les femmes à propos de leur union sont nombreux : l'insuffisance de la part du budget qui leur est allouée pour les dépenses de la maison ; l'alcoolisme du mari et son absence fréquente du foyer, soit pour sortir avec ses amis, soit parce qu'il a une relation adultère ; le peu d'intérêt qu'affiche le père pour ses enfants ; très discrètement, il y a des allusions à la violence du mari et parfois on invoque l'incompatibilité de caractère.

Le passage des années 60 aux années 70

Avec le passage des années 60 aux années 70, *les motifs d'insatisfaction vont devenir des motifs de séparation*. Et cela, parce que la *situation des femmes est elle-même en train de changer* :

1. *au plan matériel* : leur accès aux ressources économiques est, non pas mirobolant, mais dorénavant possible : les femmes ont un accès accru au marché du travail ; on com-

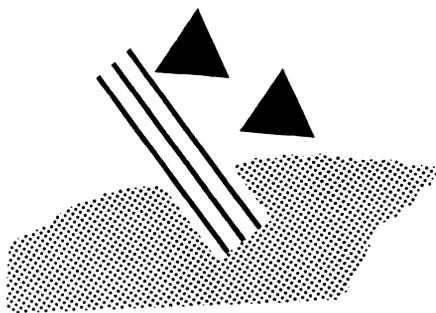
mence à ouvrir des garderies ; et avec la loi d'aide sociale, une assistance étatique est accessible à toutes les mères sans alliance ayant des enfants mineurs, y compris aux mères célibataires, ainsi qu'à toutes les séparées ou divorcées, jusque-là laissées sans ressources par l'État. 2. *au plan des attitudes et de la vision du monde* : les femmes sont touchées par les mouvements sociaux de l'époque (mouvement des femmes et des jeunes, contestation étudiante, révolution sexuelle, etc.). L'étude du sociologue Robert Sévigny (1979), qui porte sur trois couples montréalais interrogés en 1970, montre bien que, se plaignant de la solitude où les confine leur rôle domestique, les femmes expriment un net désir de changement dans la vie quotidienne. Ainsi, elles apparaissent beaucoup plus ouvertes que leurs maris à propos de la religion, du travail féminin, de la drogue, de la sexualité, de la liberté sexuelle des jeunes. Tandis que les hommes, de leur côté, se montrent nettement plus satisfaits du statu quo (voir aussi Carisse et Dumazedier, 1975).

Les années 70 et 80

Qui, pendant les années 70, initia ces ruptures de couples ? Contrairement à d'autres études nord-américaines (Goode, 1959 ; Gauthier, 1986) qui présentent les hommes comme les principaux initiateurs des ruptures, notre recherche livre des résultats différents. Précisons que les données ont été recueillies en 1981 et en 1982, auprès de mères sans alliance de divers milieux sociaux et âgées alors de 25 à 44 ans. Selon ces témoignages, environ le tiers des ruptures furent initiées par les maris (et cela concerne davantage les femmes de plus de 35 ans que les plus jeunes) ; alors que dans les deux tiers des cas, elles furent initiées par les femmes (les plus jeunes davantage que les plus âgées)⁵. Soulignons que peu de femmes entreprennent « de gaîté de coeur » cette démarche. Si

certaines sont forcées (par exemple face à la pauvreté ou à la violence) de se séparer, les autres le font parce qu'elles ne tolèrent plus une union insatisfaisante. Elles invoquent différents motifs. Les plus importants sont : la venue d'un enfant mal accepté du père (motif le plus invoqué chez les femmes de 25-34 ans) ; l'autorité abusive de l'homme et la violence physique (motif le plus répandu chez les femmes de 35-44 ans) ; une autre relation amoureuse (motif le plus important quand les hommes initient la rupture).

Les pères n'honorent pas toujours leurs responsabilités financière et affective envers leur(s) enfant(s). Dans notre étude, un tiers des pères se conforment aux ordonnances de la Cour (ou aux ententes des parents) en ce qui touche les pensions et les visites ; un autre tiers des pères versent une pension et visitent leur(s) enfant(s) de façon irrégulière, incomplète ou insuffisante ; et enfin, un dernier tiers des pères sont totalement absents et leurs enfants sont donc, à toute fin pratique, orphelins de père⁶. Il n'y a pas de chiffres récents pour l'ensemble du Québec sur cette question et sont toujours attendus les résultats d'une étude en cours au ministère de la Justice sur l'efficacité du service de perception des pensions alimentaires, mis en place en 1981.



Demain : la monoparentalité, une forme familiale parmi d'autres

À ma connaissance, il n'y a pas d'étude québécoise ou canadienne

sur l'avenir de la monoparentalité. À défaut de telles prospectives, on peut se tourner vers les États-Unis.

À l'été 1985, le magazine américain *Newsweek* titrait ainsi sa page de couverture : « The Single Parent : By 1990, Half of All American Families May Be Headed by Only One Adult » (15 juillet 1985). La moitié des familles américaines seraient monoparentales en 1990. Ces chiffres ne paraissent-ils pas un peu trop élevés ? C'est le cas, si on les compare aux prospectives du démographe Paul Glick (1984).

D'après Glick, en 1990, les familles monoparentales constitueront plus du quart (27,6 %) de l'ensemble des ménages familiaux. Une large majorité de ces foyers sera toujours matricentrique car : un enfant américain sur quatre vivra avec sa mère seulement (un sur deux, s'il est noir) ; un enfant américain sur quatre vivra avec son père seulement ; la plupart des autres enfants vivront dans une famille biparentale, nucléaire dite « intacte » ou reconstituée. C'est donc dire que si le nombre de pères seuls augmente, leur proportion est en très légère augmentation : là-dessus, on peut dire qu'un changement se fait, mais fort lentement.

Les données américaines pour 1986 affichent une très légère régression du divorce (*Newsweek*, 24 août 1987 : 53). Faut-il penser que les hommes et les femmes sont en train de trouver de nouveaux aménagements matrimoniaux ? Ou bien doit-on postuler, avec le démographe Andrew Cherlin (*Newsweek*, 24 août 1987 : 52), que la conjoncture économique plus difficile (notamment au chapitre de la réduction des prestations d'assistance sociale) a rendu moins prometteuses que le mariage les autres voies offertes aux femmes lors des deux dernières décennies ? Il est impossible de se prononcer sur un phénomène aussi récent.

Si l'évolution de la monoparentalité aux États-Unis est un bon *baro-*

mètre pour l'avenir de nos formes familiales au Québec, on peut penser que :

a) L'évolution de la monoparentalité (qui en 1981 touchait 17,6 % des familles parentales) se poursuivra au Québec dans le sens d'une augmentation. Plus répandue, elle sera de moins en moins marginalisante pour ceux qui la vivront parce que presque tous l'auront connue dans leur parenté, et parce que les générations plus âgées, réfractaires aux dissolutions matrimoniales, représenteront une opposition moins forte.

b) La monoparentalité sera-t-elle encore aussi majoritairement matricentrique ? Pour l'instant, on ne peut espérer un changement rapide et important de la situation. Cela dépendra de l'évolution des rôles sexuels. Or, nous savons que : de plus en plus de femmes ne veulent plus accepter l'exclusivité du mariage mais réclament un partage de la parentalité à tous les plans ; d'autre part, quelques femmes (les plus instruites en général) refusent ouvertement le mariage et même la maternité, ce qui est nouveau ; quelques hommes enfin manifestent un intérêt accru pour la paternité : si ce n'est pas aussi nouveau que l'expression « nouveaux pères » le laisse entendre, c'est un espoir de changement des rôles masculins dans la famille. Cependant, on l'a vu, aussi bien « aujourd'hui » que « demain » ces nouveaux pères sont encore très minoritaires.

c) Enfin, on n'a pas encore pris la mesure d'un phénomène comme la désaffection à l'égard du mariage en tant qu'institution. Si aux États-Unis les taux de mariage et de remariage sont encore élevés, ils le sont moins ici. C'est une donnée qui pourra influencer sur l'évolution, à court terme du moins, de la monoparentalité au Québec.

En conclusion

Il faut rappeler trois choses :

1. La famille du passé est toujours

84 plus ou moins idéalisée. Comme nous avons peu d'études précises sur la question, qu'il en reste peu de documents, sinon quelques archives, lettres, autobiographies et autres papiers personnels, c'est donc plus souvent une norme de la famille qu'un portrait réel qui nous est présenté. Et c'est à cette famille idéale qu'est le plus souvent comparée la famille monoparentale et, plus généralement, les familles actuelles.

2. Vue dans une perspective historique, la situation contemporaine des familles et des enfants n'est pas aussi alarmante qu'on nous le fait souvent croire. Sans vouloir la minimiser, on doit savoir que l'instabilité familiale actuelle n'est certainement pas plus grande que dans les ménages d'autrefois, qui étaient décimés par la mort et parfois les migrations, comme c'est d'ailleurs le cas, actuellement, dans bien des pays du Tiers-Monde.

3. Enfin, il est indéniable que les changements actuels du mariage en Occident sont importants et profonds : des historiens sérieux (voir par exemple Duby, 1985) estiment que ce sont des rapports multiséculaires qui sont en mutation.

Et la monoparentalité est partie à ces changements qu'il ne faut ni sous-estimer, ni dramatiser. Si, dans nos sociétés, elle prend la forme d'un maintien de la relation mère-enfant, malgré la rupture ou l'absence d'un lien d'alliance, c'est là une indication sinon de la dispari-

tion du mariage-institution du moins de son inéluctable transformation.

Renée Dandurand
Institut québécois de recherche
sur la culture

NOTES

¹ Cet article reprend en partie une conférence prononcée en 1986 dans le cadre du congrès de fondation de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec. Voir *Les Actes du colloque*, réunis par les soins de la Fédération.

² Sur cette question, il importe de noter que le féminin s'impose. Les pères seuls avec leurs enfants ont rarement suscité la désapprobation mais plutôt l'admiration. Ils vivaient donc certainement moins dans la honte que les femmes, surtout autrefois. De plus, le réseau familial (mère, sœurs, tantes) a été souvent secourable à l'endroit de ces familles sans mère.

³ On trouvera, dans un ouvrage à paraître sous peu, deux chapitres (III et IV) consacrés aux transformations matrimoniales dans la société québécoise du dernier quart de siècle. Ils sont ici grossièrement résumés. Voir Renée B. Dandurand et Lise Saint-Jean, *Des mères sans alliance*. Monoparentalité et transformations matrimoniales, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

⁴ Voir les chapitres V, VI et VII de Dandurand et Saint-Jean (à paraître) sur la vie en couple, la rupture et le partage des biens et des responsabilités parentales. Voir également, des mêmes auteurs, 1986.

⁵ Sans être comparables, soulignons que ces proportions rejoignent les chiffres canadiens sur l'initiative des démarches de divorce entre 1969 et 1979 : les femmes sont requérantes dans 65,6 % des cas au Canada et 66,3 %, au Québec, selon MacKie et al., 1983 : 135-137.

⁶ Ces proportions sont conformes aux données de deux études récentes menées en

Alberta et en Californie (Dulude, 1984 : 29-72).

Bibliographie

BURGUIÈRE, André. 1975. « La famille ancienne : une utopie rétrospective », *Autrement*, 3, automne.

CARISSE, Colette et Joffre DUMAZEDIER. 1975. *Les femmes innovatrices*. Paris, Seuil.

Collectif Clio. 1982. *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Quinze.

DANDURAND, Renée B. 1982. *Famille, monoparentalité et responsabilité maternelle*. Contribution à l'étude de rapports sociaux de sexe. Université de Montréal, Département d'anthropologie, thèse de Ph.D.

DANDURAND, Renée B. 1985. « Les dissolutions matrimoniales, un phénomène latent dans le Québec des années 60 », *Anthropologie et sociétés*, 9, 3 : 87-115.

DANDURAND, Renée B. et Lise SAINT-JEAN. 1986. « La nouvelle monoparentalité comme révélateur des contradictions familiales », *La morphologie sociale en mutation au Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 125-139.

DANDURAND, Renée B. et Lise SAINT-JEAN. (à paraître). *Des mères sans alliance. Monoparentalité et transformations matrimoniales*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

DUBY, Georges. 1985. Préface à Jack GOODY, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*. Paris, Armand Colin : 5-8.

DULUDE, Louise. 1984. *Pour le meilleur et pour le pire. Une étude des rapports financiers entre les époux*. Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

GAUDEMET, Jean. 1987. *Le mariage en Occident*. Paris, Éditions du Cerf.

- GAUTHIER, Pierre. 1986. *Les nouvelles familles*. Montréal, Saint-Martin.
- GLICK, Paul. 1984. « Marriage, Divorce and Living Arrangements. Prospective Changes », *Journal of Family Issues*, 5, 1, mars : 7-26.
- GOODE, William. 1956. *After Divorce*. Glencoe (Illinois), The Free Press.
- LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne et Yves PERON. 1983. « Familles et enfants au Québec : la toile de fond démographique », *Santé mentale au Québec*, novembre.
- LASLETT, Peter. 1978. « Le rôle des femmes dans l'histoire de la famille occidentale », in E. SULLEROT (éd.), *Le fait féminin*. Paris, Fayard.
- LE BOURDAIS, C. 1986. « Vers une caractérisation des familles monoparentales québécoises à chef féminin », *La morphologie sociale en mutation au Québec*, Québec, Presses de l'Université de Québec : 141-158.
- MACKIE, D.C., B. PRENTICE et P. REED. 1983. *Divorce : La loi et la famille au Canada*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada.
- MASSÉ, Jacqueline, Micheline ST-ARNAUD et Marie-Marthe T.-BRAULT. 1981. *Les jeunes mères célibataires*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- MICHEL, Andrée. 1978. *Sociologie de la famille et du mariage*. Paris, Presses universitaires de France.
- MICHEL, Andrée. 1979. *Le féminisme*. Paris, Presses universitaires de France (coll. Que sais-je ?).
- MOREUX, Colette. 1969. *Fin d'une religion ?* Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- SAINT-JEAN, Lise. 1987. « La pauvreté des femmes : la monoparentalité féminine », dans Madeleine GAUTHIER (éd.), *Les nouveaux visages de la pauvreté*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture : 19-44.
- SEGALEN, Martine. 1981. *Sociologie de la famille*. Paris, Armand Colin.
- SÉVIGNY, Robert. 1979. *Le Québec en héritage. La vie de trois familles mont-réalisées*. Montréal, Saint-Martin.
- SHORTER, Edward. 1977. *Naissance de la famille moderne : XVIII^e-XX^e siècles*. Paris, Seuil.

PREVENIR



Une revue spécialisée
dans la
Politique de la santé

Vient de paraître :

1^{er} semestre 1987, N° 14

Les alternatives à l'hospitalisation

Déjà paru :

2^e semestre 1986, N° 13

*Les systèmes d'information
dans le domaine de la santé
et de la médecine*

Prochainement :

2^e semestre 1987, N° 15

Les vieillissements

ABONNEMENT ET COMMANDE

Nom _____

Adresse _____

A retourner à Prévenir C.V.M. 5-7, rue d'Italie
B.P. 249, 13253 Marseille Cedex 6
Chèque à l'ordre de la C.V.M. ou C.C.P. 65511 X Marseille
Le numéro 70 F - Abonnement pour 4 numéros 210 F